

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 26 JUIIN 2024

Etaient présents : Monsieur Rémi DARMON, Président du CCAS, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Michèle VIALA, Madame Eliane SAUTERON, Madame Yann OMBRELLO, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Madame Camille LEBORGNE, Madame Hélène MORVAN, , Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Monsieur Robert CHARVIN **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire**.

Absent.e.s, excusé.e.s : Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Patrick VILLETTE, Monsieur Éric LUCAS, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Monsieur Michel MAHE, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Philippe FERRER **représentants désigné.e.s par le Maire**.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Monsieur Rémi DARMON, Président du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 16h40

2024-14 TARIFICATION DU SEJOUR DES SENIORS ORCEEN.NE.S A CHEDIGNY (37310) DU 26 AU 30 AOÛT 2024

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la volonté du CCAS de favoriser le lien social, de développer les relations intergénérationnelles et de lutter contre l'isolement social, notamment direction des séniors,

Considérant l'intérêt de faciliter la participation des séniors et des personnes porteuses de handicap à un séjour permettant de rompre avec l'environnement socio-économique quotidien, de s'évader, de resserrer les liens par des échanges, des rencontres et des activités collectives,

Considérant la notification de l'ANCV du 25 mars 2024 adressée à Monsieur le Président du CCAS, permettant la mise en œuvre du programme « séniors en vacances »,

Considérant la décision 2024-20 du 7 juin 2024 relative au contrat de réservation pour le séjour CCAS au village de vacances « La Saulaie » 37310 Chédigny du lundi 26 août au vendredi 30 août 2024

Considérant la nécessité de fixer la tarification des participations,

Après en avoir pris délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la tarification spécifique au séjour des séniors orcéen.nes à Chédigny (37310) du 26 au 30 août 2024 tels que présenté dans le tableau ci-dessous :

	SEJOUR SANS AIDE ANCV	SEJOUR AVEC AIDE ANCV
HEBERGEMENT PENSION COMPLETE	385,00 €	217,00 €
TRANSPORT (sur la base de 25 personnes)	151,45 €	151,45 €
TAXE SEJOUR	3,20 €	3,20 €
ASSURANCE ANNULATION	13,48 €	13,48 €
TOTAL	553,13 €	385,13 €
SUPP SINGLE	44,00 €	44,00 €
TOTAL	597,13 €	429,13 €

Rémi DARMON
Président du Centre Communal d'Action
Sociale

Certifié exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : 04 JUL 2024
de la publication le : 04 JUL 2024

